



Municipalité de Montebello

## AVIS PUBLIC

### **Entrée en vigueur du règlement numéro 957-2023 relatif à la préemption sur le droit de préemption des immeubles peuvent être acquis**

Avis est donné par le soussigné que le règlement suivant a été adopté le 21 février 2023 :

- Règlement numéro 957-2023 relatif à la préemption sur le droit de préemption des immeubles peuvent être acquis.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Montebello ce 28<sup>e</sup> jour de février 2023.



---

Mario B. Briggs  
Directeur général agréé et greffier-trésorier

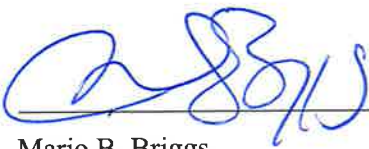
Le 28 février 2023

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 28 février 2023 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 février 2023.



---

Mario B. Briggs  
Directeur général agréé et greffier-trésorier